

**Nombre de Délégués :**

En exercice ..... 120  
Présents ..... 61  
Votants ..... 61

**Objet :**

**COMPTE DE GESTION :  
BUDGET GENERAL**



**N°4/24/02/2018**

-----  
L'an deux mille dix huit, le vingt quatre février à 9 heures, le **Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES du Périgord Noir** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à "la Borne 120", Commune de Marcillac Saint Quentin sous la présidence de M. Philippe MELOT, Président.

Date de Convocation du Comité Syndical : *le 26 janvier 2018.*

**Etaient présents :**

ARCHIGNAC : M. Joël PARKITNY,  
AUBAS : M. Jean-Marie DESCAMP,  
BEZENAC : M. Vincent CARVES,  
BORREZE : M. Pierre CHEVALIER, M. Dominique HERMENAULT,  
CALVIAC EN PERIGORD : M. Jean-Louis CHUPIN,  
CARLUX : M. Jean-Claude DELHORBE, Mme Virginie CREMOUX  
CASTELNAUD LA CHAPELLE : M. J-Pierre NADAL, Mme M-F ROUBERGUE,  
CENAC ET ST JULIEN : Mme Huguette ROBISSOUT,  
DAGLAN : Mme M-Hélène VASSEUR,  
DOMME : M. J-Claude CASSAGNOLE, M. Francis COUSIN,  
FLORIMONT GAUMIER : Monsieur Mathias LUCAS,  
GROLEJAC : M. Claude BOYER,  
LA ROQUE GAGEAC : M. Bernard PICHENOT, Mme Maëlliss LINDSTROM,  
LES EYZIES DE TAYAC SIREUIL : M. Marcel POIRIER, Mme Amandine DALBAVIE,  
MARQUAY : M. Daniel LALEU, Mme Sylvie JESINGHAUS,  
MEYRALS : Mme Christine CHIES, Mme Jacqueline JOINEL,  
MONTIGNAC : M. Michel BOSREDON, Mme Marie HIAUT,  
NABIRAT : Mme Christiane DESMOULINS,  
PAULIN : M. Guy GERMAIN,  
PEYZAC LE MOUSTIER : Mme Elisabeth GARCETTE, Mme BRIDE ROYE,  
PROISSANS : M. Patrick CROUZILLE, Ludovic DEURRE,  
SALIGNAC EYVIGUES : M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Jacques FERBER,  
SARLAT LA CANEDA : M. Philippe MELOT, Mme Marlies CABANEL,  
SERGEAC : Mme Michèle VALETTE, Mme Amanda MILINSHIP,  
SIMEYROLS : M. Vincent FLAQUIERE,  
ST AMAND DE COLY : M. Vincent GEOFFROID,  
ST ANDRE D'ALLAS : M. J-Jacques ALBIE,  
ST CREPIN ET CARLUCET : Mme Magalie LOPEZ, M. Gérard TEILLAC,  
ST CYBRANET : M. Georges VIDAL, M. Hervé MALAURIE,  
ST GENIES : M. Michel LAJUGIE, M. Daniel CHEVALIER,  
ST JULIEN DE LAMPON : M. Serge CANADAS,  
ST LAURENT LA VALLEE : Mme ROUVES,  
ST LEON SUR VEZERE : M. Gé KUSTERS, M. David LESPINASSE,  
ST MARTIAL DE NABIRAT : M. J-Claude CABANNE,  
ST VINCENT LE PALUEL : Mme Christine DANGREMONT,  
TAMNIES : Mme Valérie CHIOTTI,  
VALOJOUX : M. Bruno BASTIAN, Mme Odile ROUX,  
VEYRIGNAC : Mme Claude DENIS,  
VEYRINES DE DOMME : M. Jean-Pascal FARINA,  
VEZAC : M. Patrick SINGIER, M. Christian ROBLES,  
VITRAC : M. J-Marie CLAES.

**Certifié exécutoire le :**

**Affiché le :**

**Publié ou Notifié le :**

AR PREFECTURE

024-252402284-20180224-42402-DE  
Regu le 05/03/2018

Madame Amanda MILLINSHIP (commune de Sergeac) a été élue secrétaire de séance.

**Excusées** : Mmes Josiane FRAYSSE commune d'Archignac, Mélanie PROVOST commune de Florimont Gaumier, Christiane SALVIAT commune de Valojoux.

**Présents sans voix délibérative** : M. HENROT percepteur de Sarlat.

.....  
Vu l'avis du Bureau Syndical, réuni en date du 20 février 2018,

Le Comité Syndical,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, les mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par M. Henrot, Trésorier payeur de SARLAT, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé, à l'unanimité, le Compte Administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que Monsieur le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget primitif de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **Déclare** que le compte de gestion du budget général du SICTOM DU PERIGORD NOIR dressé, pour l'exercice 2017 par Monsieur le Trésorier Payeur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

- **Vote**, à l'unanimité, par scrutin public à main levée

Fait et délibéré au siège social, les Jour, Mois et An que dessus,

Pour copie conforme,  
Marcillac St Quentin, le 24 février 2018



AR PREFECTURE

024-252402284-20180224-42402-DE  
Regu le 05/03/2018